

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 août 2019 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2019

ADMINISTRATION

- 4.- Maire suppléant/nomination

LOISIRS

- 5.- Club Optimiste de Pointe-Calumet/contribution financière
- 6.- La Libellule/barrages routiers/autorisation

VOIRIE

- 7.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 8.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx)/surveillance des travaux/proposition d'offre de services professionnels
- 9.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx)/honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 10.- Rehaussement des ouvrages de protection contre les inondations sur tout le territoire/évaluation, accompagnement technique et préparation des plans et devis/proposition d'offre de services professionnels

HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.- Remplacement de la génératrice de la station de pompage 32^e Avenue/adoption de la soumission

- 12.- Adoption/règlement 380-56-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 13.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 380-57-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement

- 14.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 15.- Communication de la mairesse
- 16.- Communication des conseillers
- 17.- Période de questions
- 18.- Levée de la séance

19-08-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2019

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal du 9 juillet 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-124 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 juillet 2019 au montant de 178 043,89 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 juillet 2019 au montant de 379 639,48 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-125 MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

DE nommer Monsieur Serge Bédard, conseiller du district #1, au poste de maire suppléant, pour une période de six (6) mois, effectif le 13 août 2019;

078

QUE Monsieur Serge Bédard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence de la mairesse;

DE nommer Monsieur Serge Bédard, représentant substitut de la mairesse à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-126 CLUB OPTIMISTE DE POINTE-CALUMET/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'UNE aide financière au montant de 500 \$ soit octroyée à l'organisme le Club Optimiste de Pointe-Calumet, afin de leur permettre d'organiser des événements pour les jeunes de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-127 LA LIBELLULE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER l'organisme La Libellule, à faire des barrages routiers le 7 septembre 2019, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue et 59^e Avenue;
- Intersection 38^e Rue (piste cyclable) et 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-128 TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE I) – (RUE DE LA PLAGE, 17^E ET 24^E AVENUE ET 21^E RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 580,91 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

079

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE II) – (15^E AVENUE ET BOUL. PROULX)/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/PROPOSITION D’OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

19-08-129

D’ENTÉRINER l’offre de services professionnels datée du 16 juillet 2019 de la firme Groupe Civitas Inc., dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx), pour un montant forfaitaire de 8 800 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

19-08-130

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE II) – (15^E AVENUE ET BOUL. PROULX)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

D’AUTORISER le paiement au montant de 330,56 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx).

La présente dépense est assumée par le règlement d’emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d’atteindre le seuil minimal d’immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

19-08-131

REHAUSSEMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE/ÉVALUATION, ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/PROPOSITION D’OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D’ENTÉRINER l’offre de services professionnels datée du 23 juillet 2019 de la firme WSP Canada Inc., pour le rehaussement des ouvrages de protection contre les inondations sur tout le territoire de la Municipalité, soit l’évaluation, l’accompagnement technique et la préparation des plans et devis, pour un montant forfaitaire de 88 000 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

19-08-132

REPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE 32^E AVENUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

Ce point est retiré de l’ordre du jour et reporté à une séance subséquente.

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-56-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

19-08-133

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 380-56-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le règlement 380-56-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-56-19

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « G » du règlement numéro 380-97, qui concerne les interdictions de stationner sur certains chemins publics, en y ajoutant une interdiction de stationner ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 : L'annexe « G » du règlement numéro 380-97 est modifié par l'ajout d'une interdiction de stationner, comme suit :

- sur la 21^e Avenue, sur la partie gazonnée comprise entre la digue de béton et la fin de la rue asphaltée.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe
et trésorière

19-08-134

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 380-57-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Tony Victor, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

La directrice générale adjointe et trésorière présente le projet de règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, en y ajoutant une interdiction de stationner à l'annexe « G » et en retirant une limite de vitesse à l'annexe « R ».

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-08-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h38, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière